

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2017 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2013 à 2017, relativement à un investissement que vous avez fait en 2012 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

Numéro d'assurance sociale

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom
----------------	--------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)		1	
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)	2		
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+	3	
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			Revenu total servant à calculer la déduction = 5

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2017

Partie inutilisée des déductions au début de 2017

Important: Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2016.

Partie relative à 2012 (ligne 31, colonne C)	20	
Partie relative à 2013 (ligne 32, colonne C)	+	21
Partie relative à 2014 (ligne 33, colonne C)	+	22
Partie relative à 2015 (ligne 34, colonne C)	+	23
Partie relative à 2016 (ligne 35, colonne C)	+	24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.		
Partie inutilisée des déductions au début de 2017	=	25
Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2017)	+	26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=	27
Montant de la ligne 5 _____ x 30%		28

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2017.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2017.

Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.

Déduction relative au RIC utilisée en 2017

29	
----	--

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2018

	A Montants des lignes 20 à 24 et 26	B Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2017	C Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2018 (col. A – col. B)
Partie relative à 2012*	(20)	=	30
Partie relative à 2013	(21)	=	31
Partie relative à 2014	(22)	=	32
Partie relative à 2015	(23)	=	33
Partie relative à 2016	(24)	=	34
Partie relative à 2017	(26)	=	35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaier le montant de la ligne 29.	Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2018 la partie inutilisée de la déduction relative à 2012.

